a Alled eggedes Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis. Este errort es

# JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. Gaultier, Javaud, Milon, et Mile NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (Havas), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes. 7 heures 45 minut, soir, de Omnibus. 1911 matin, Express-Poste. 

Omnibus. Départ de Saumur pour Angers. 1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 9 heure 50 minut. mat. Express. Omnibus. 11 - 51 - matin, 6 - 6 - soir, 9 - 44 -Omnibus. Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours. 7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 f. n Poste, 24 f. w 

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements de-mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CURONIQUE POLITIQUE.

sement loosis, of derent so fatter de l'avoir

Les journaux anglais nous arrivent anjourd'hui remplis des correspondances des Indes, apportées par la dernière malle. Ces correspondances, datées de Calcutta le 21 août et de Bombay le 7 septembre, n'apprennent, quant à l'ensemble de la situation, que le Times qualifie ainsi expectation, rien qui ne soit déja connu, du moins en substance.

Cependant, à travers les récits et les appréciations naturellement très favorables des auteurs de ces lettres, il y a, pour le lecteur imparlial et de sang-froid, matière à quelques observations que nous allons essayer de résumer en aussi peu de mots

que possible.

Le nombre des combats entre les Anglais et les rebelles a diminue, moins parce que ces derniers sont affaiblis, qu'à cause de l'impuissance où se trouvent les troupes britanniques de les atteindre, - Evidemment, la faiblesse numérique des Anglais les rend impuissants à en finir avec l'insurrection. Les insurgés faient devant eux, mais pour se reformer sur d'antres points ; et elle est loin d'être à dédaigner une insurrection qui compte, dans diverses localités, des armées importantes, puisque leur ensemble n'est pas évalué à moins de 200,000 hommes.

Les correspondances assurent que depuis la victoire remportée à Sultanpore et la défection de Naun-Singh, qui paraît avoir décidément rompu avec les autres insurgés, la situation s'est fort améliorée dans l'Oude; mais, elles confessent qu'il règne que grande agitation dans le Népaul, dont le chef Jung Bahadoor semble vouloir abandonner les Anglais. S'il en était ainsi, l'amélioration signalée dans l'Oude ne serait pas de longue durée; en tout cas, il est certain que les chess rebelles de l'Onde sont tous réfugiés dans le Népaul, où Jung Bahadoor leur laisse recruter des partisans, lancer des proclamations et préparer une rentrée sur le terri-

Une conspiration a été découverte parmi les régiments sikhs, dans le Punjab. Bien que ces projets aient été déjoués à temps par l'arrestation des chefs

du complot, ils ont jeté de l'inquiétude chez les Anglais, qui avaient une foi aveugle dans la fidélité des sikbs, troupes nombreuses, aussi braves que parfaitement exercées et auxquelles revient assurément one large part dans les principaux succès des armes britanniques. Il faut, du reste, que les doutes conças sur la fidélité des sikhs soient considérables, puisqu'ils fournissent l'occasion aux journaux indiens d'insister de nouveau sur la nécessité de n'employer aux Indes que les troupes européennes.

Enfin, un dernier fait, et, à notre sens, le plus grave de toos, pour démontrer que l'insurrection n'est pas aussi auéantie qu'on voudrait bien le persuader, c'est que le gouverneur général, à la date des dernières nouvelles, n'avait pas encore osé porter à la connaissance des indigenes l'acte du parlement en vertu duquel la compagnio des Indes est supprimée à tout jamais Lord Canning, disent les lettres de Bombay, prévoit d'avance l'effet qu'une pareille nouvelle produira sur l'esprit des Indons ainsi que des mahométans, qui croiront avoir vaincu et ne rentreront que plus difficilement dans le devoir. Aussi le gouvernement voudrait-il rédiger d'une façon très habile la proclamation qui doit annoncer celte suppression de la compagnie. - La prochaine malle nous apprendra si lord Canning a enfin pu trouver une formule convenable à cet effet. - Havas.

Nous écrivions ces jours derniers qu'on attachait généralement peu de créance à la dépêche adressée par le commandeur Carafa, ministre des affaires étrangères de Naples au prince Pétrulla, ambassadeur du roi Ferdinand, auprès de la cour de Vienne, à propos du rétablissement des relations diplomatiques entre le royaume des Deux Siciles et les puissances occidentales. Nous voyons, en effet, aujourd'hui, contester l'authenticité de cette dépêche, presque partout, même à Londres, où elle s'est produite pour la première fois

Parmi les journaux allemands, la Nouvelle Gazette de Prusse, sans garantir que la pièce ait été adressée au seul représentant de la cour de Naples près celle de Vienne, la déclare véritable et en fait

remonter la date au 31 août; mais il convient de dire que pas une seule gazelle germanique, y compris même les feuilles de Vienne, ne répète cette asser-

En Italie, la presse piémontaise, malgré son désir bien connu de voir se perpetuer le différend entre Naples et les puissances occidentales, ne peut croire à l'authenticité de la dépêche. « C'est le voyage du commandeur Caraffa à Vichy, dit à ce sujet l'Opinione de Turin, qui a d'abord accrédité le bruit qu'il y aurait eu des tentatives de réconciliation entre les deux grandes puissances occidentales et la cour de Naples. Mais, comment supposer que la France et l'Angleterre, après avoir inutilement cherché à faire rentrer le gouvernement napolitain dans la voie d'une administration politique bien ordonnée et tutélaire, voudraient contredire leurs propres actes, démentir leurs intentions et se montrer pour ainsi dire lasses d'une situation qu'il dépendait d'elles d'éviter? Si elles se sont mises dans cette situation, c'est parce qu'elles pensaient ne pas pouvoir faire autrement. Ne connaissaient-elles pas le caractère du roi de Naples, et ne devaient-elles pas pré-

voir l'attitude qu'il prendrait? »

Ces observations sont vraies, et elles suffiraient seules pour démontrer que le roi Ferdinand ne doit attendre que de lui même, c'est-à-dire des concessions qu'il pourra faire, le rétablissement de ses relations avec la France et l'Angleterre; mais l'Opinione se tromperait-elle, qu'on ne saurait raisonnablement supposer le gouvernement napolitain assez insensé pour déclarer diplomatiquement que le contrôle des représentants des puissances occidentales entrave et surveille l'autorité du roi au préjudice du peuple napolitain. En effet, une telle déclaration, faite dans les termes de la prétendue dépêche au prince Pétrolla, en indiquant la satisfaction épronvée par le gouvernement du roi Ferdinand, de voir les ambassadeurs de France et d'Angleterre éloignés de Naples, exclurait à tout jamais une réconciliation qui, dans un avenir plus ou moins rapproché, peut devenir une nécessité pour le souverain comme pour le peuple des Deux-Siciles. - Havas.

## COUELLEUE

## ue le pain ce Michel avail com us en juchant de renter UNE CHIENNE D'HABITUDE.

HISTOIRE D'UN GROGNARD D'EAU SALÉE.

to the star into man (Suite.) among pailings

Au-dessus, an-dessous, tout autour d'eux, l'incendie se tordait en flammes rougeatres.

Quelques marins, cependant, avaient forcé le passage d'un autre côte, ils entraient dans la cour.

- Une échelle! une échelle! enfants! cria Martaillo qui grimpaient toujours.

L'echelle fut apportée à l'intant même ; le quartiermaître et son fidele matelot reparurent avec des femmes qu'ils venaient d'arracher aux flammes. On se les passa de main en main.

A peine étaient-elles sauvées, que Calimard croit en encore entendre des cris étouffes derrière lui , il se precipite de nouveau dans l'interieur, Martaillo le suit.

Comme le gabier courait sur une solive embrasée, la solive ceda sons son poids; il tomba au milien des flammes à l'étage inférieur. Michel Martaillo le vit disparattre et poussa un hurlement de rage; puis, prenant un élan prodigieux, il sauta non loin de l'endroit où son matelot avait roulé, sur une espèce de plateforme isolée soutenue par quatre colounes de marbre. Alors il se lais-a glisser aussi près que possible du brasier ardent afin de secourir son ami. Sa tentative plus qu'audacieuse fut inutile; c'etait en vain qu'il s'exposerait à brûler vif : le malheureux gabier était tombé la tête la première sur le bûcher, ses vêtements étaient déjà réduits en cendres , il ne bougcait plus. Michel Martaillo vit distinctement le corps sans mouvement dans la fournaise. Alors il se rehissa sur la plate-forme et s'assit :

- Il faut donc qu'on ait une mère !... murucura-t-il. Ce fut là qu'on le retrouva une heure après, lorsque l'incendie fut entièrement éteint. On ne savait s'il possé-

dait encore sa raison. Il expliqua cependant comment son matelot avait peri et ajouta ensuite avec une sorte d'égarement :

- Oui , oui ! il faut donc qu'on ait une mère !...

Le maître de manœuvres comprit le sens de cette parole et lui dit amicalement:

- Oni, Martaillo, mon fils, il faut qu'on ait une mère, sans quoi on resterait là où son matelot est resté. J'ai sentis cela dans mon jeune temps. Sois calme, Calimard ne bourlinguera plus, il y a la haut un bon Dieu qui prendra soin de lui.

C'est comme ça que parlerait ma mère, répondit Michel. Merci, mattre, vous êtes un ancien et un brave. Après quoi le marquis das Golpelhas vint offrir une

bourse d'or à Martaillo, qu'on lui désigna comme le sau-

veteur de sa femme et de ses enfants; mais le quartiermaitre entra en colère, rejeta dédaigneusement sa bourse et se mit à pleurer.

Le capitaine d'armes n'obtint pas que Michel Martaillo fût mis aux fers pour avoir abandonné son poste à la chaine des seaux , le lieutenant s'y refusa.

Le commandant de la Bellone prit le quartier-maître sous sa protection et se chargea de lui faire accepter plus tard le don du marquis das Golpelhas.

Enfin , à partir du jour de l'incendie , l'équipage professa une estime singulière pour le farouche caporal, qui, le mois suivant, sur la proposition du commandant de la frégate, fut nommé second maître de manœuvre en vertu d'une décision spéciale du conseil d'avancement.

## V. - MADELEINE CALIMARD.

La tristesse de Michel Martaillo devint plus sombre que jamais ; hors le service , il ne rompait guère le silence que pour maudire le dévouement et les impruden ces qu'il fait commettre. Un fatal grief s'ajoutait à ces anciens griefs, la mort de Calimard avait été causée par l'espoir de sauver une victime de l'incendie; mais maintenant la monomanie de l'officier marinier était respectée par tout le monde.

Au Sénégal, où la frégate se rendit après avoir quitté Lisbonne, un canot chavira sur la barre. Michel sauva deux hommes dont l'un était le capitaine d'armes.

La correspondance suivante, adressée de Copenhague, le 1º octobre, à l'agence Havas, signale les inquiétudes causées par l'état fâcheux de la santé

du roi de Danemarck :

« On a reçu, aujourd'hui, des nouvelles assez défavorables de la santé du roi Frédéric VII, qui habite depuis une quinzaine de jours, le château de Glacksbourg, avec la comtesse Danner, son épouse morganatique, et une partie de la cour. C'est la seconde fois que notre souverain se trouve atteint, en si peu de temps, d'une indisposition qui le contraint à garder le lit. L'irritation très sérieuse de poitrine dont souffre Sa Majesté, et qui, l'hiver dernier, avait pris un caractère alarmant, ne laisse pas que d'inspirer des inquiétudes parmi toutes les classes de la population en Danemarck.

»Le roi Frédéric accomplira sa cinquantième année le 6 octobre. De grands préparatifs avaient été faits dans la capitale pour la célébration de cet anniversaire; Sa Majesté, si l'on en croit certains bruits de cour, témoigne l'intention d'élever, à cette occasion, la comtesse Danner au rang de grandeduchesse de Danemarck. L'année dernière, il n'a pas été donné suite à ce projet déjà conçu, par des mo-

tifs que nous n'avons pas à apprécier ici. »

65 402 572 DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES. OUS II OU

Madrid, 3 octobre. — La Gazette publie le décret relatif au désamortissement civil. La question du rachat des redevances (censos) est réservée pour les Cortès.

Le manifeste des progressistes dissidents ne fait que reprouver l'opposition à la situation actuelle.

Hambourg, 3 octobre. — Une nonvelle indisposition retenant le roi de Danemarck alité à Glucksbourg, il ne pourra venir demain à Copenhague pour ouvrir la session législative.

Hambourg, 4 octobre.—L'Austria, grand vapeur hambourgeois, qui était parti avec 420 passagers et 90 hommes d'équipage, a totalement brûle en mer, près de New-York. Un navire français a pu recueillir 50 personnes qui se trouvaient sur l'Austria.

Madrid, 4 octobre. — Le bruit du retour prochain de S. M. la reine Christine, qui a circulé ces jours-ci, est démeuti par les journaux en état d'être bien informés.

Hier, à la petite bourse du dimanche, les fonds publics étaient en hausse par suite du décret sur le désamortissement civil.

Londres, 5 octobre. — Du 20 au 30 septembre, dessignaux satisfaisants ontété reçus à Terre Neuve, expédiés de Valentia, par suite peut être de l'emploi de nouveaux instrumentsici. — Valentia n'areçu, en retour, aucun signal.

Les nouvelles relatives au télégraphe atlantique donnent l'espoir que les dépêches pourront bientôt

être expédiées.

Berlia, 5 octobre. — L'ambassadeur de Prusse à Bruxelles, M. de Brockhansen, est mort cette nuit à Baden, où il s'était rendu pour rétablir sa santé.

Hambourg, 5 octobre. — Les Chambres danoises ont été ouvertes hier, par M. Unsgaard, ministre de l'intérieur, au nom du roi malade en ce moment. La première chambre a élu pour président M. Brunn, et la seconde M. Rottwitt. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On écrit du camp de Châlons, le 4 octobre, au Moniteur:

Aujourd'hui, à 11 heures et demie, l'Empereur, entouré de sa maison militaire et de plusieurs officiers étrangers, a assisté aux grandes manœuvres commandées par S. Exc. le maréchal Canrobert. Les différents mouvements ont été exécutés avec un ensemble remarquable et out fourni à Sa Majesté l'occasion de témoigner à plusieurs reprises sa vive satisfaction au maréchal. — L'Empereur a voulu, en laissant le commandement au maréchal Canrobert, juger du résultat et du degré de l'instruction acquise pendant ces trois mois d'un travail sérieux et continu. Il était facile de reconnaître avec quel zèle toutes les armes avaient appris, sous la direction habile de leur chef, à combiner leurs mouve-ments.

L'Empereur prendra le commandement mercredi et vendredi pour les deux grandes manœuvres qui doivent précéder la revue d'honneur que Sa Majesté compte passer dimanche.

Demain, repos pour les troopes. L'Empereur visitera le campement dans tous ses détails.

La division de Lunéville, sous les ordres du général de Grammont, est arrivée hier, et a concouru aux manœuvres de ce jour.

— S. A. I. le prince Napoléon est arrivé lundi soir à Paris, de retour de son voyage à Varsovie. Le Prince est parti aussitôt pour le camp de Châlons; il devait être de retour mercredi matin à Paris. — Havas.

 Un de nos abonnés, dit le Journal de Maineet Loire, nous transmet le récit d'une aventure de

chasse dans les termes suivants :

« Deux chasseurs gentlemen, ayant formé le projet d'aller chasser les bécassines à la Beaumette, lonèrent chez Georges son meilleur trotteur et sa voiture la plus élégante. La course n'était pas précisément très-longue, mais il fallait bien emporter pour la journée, des harnois de gueule, comme dit du Fouilloux; et de plus songer à rapporter le gibier dont on serait chargé à la fin de la chasse. Arrivés à de grandes allures, sur le théâtre de leurs exploits, nos deux amateurs louèrent un bateau, et comme ils étaient aussi bons nautonniers que bons chasseurs, ils confièrent la garde du cheval et de la voiture au patron du bateau, se chargeant eux-mêmes de godiller et de tirer les bécassines tour à lour.

» Funeste résolution! A peine étaient-ils à une faible distance du rivage, lorsque le cheval prit peur. Le nantonoier, plus habile à manœuvrer la godille qu'à diriger un bucéphale, saisit la bête par la figure; celle ci recule, le premier tire tonjours, l'autre recule sans cesse. Si bien que la voiture poussée vers la rivière perd terre, et tombe dans le gouffre, entraînant le malheureux cheval après elle.

» Le sentiment de la conservation avait fait lâcher prise au batelier. A ses cris, nos chasseurs tournèrent la tête. Jugez de leur stopéfaction! Plus trace du véhicule. En un clin-d'œil tout avait disparu: un petit bouillonnement indiquait seul où cheval et voiture étaient engloutis.

» Comme bien vous pensez, la chasse fot terminée avant d'avoir commencé. Il fallut, hélas! revenir à pied, le ventre vide, légers de gibier, tristes de la mésaventure; et ne plus songer qu'aux moyens de repêcher la voiture.

» Les bécassines seules eurent à se louer de l'évènement funeste, et durent se flatter de l'avoir

échappé belle. »

-Dimanche, vers 3 heures de l'après-midi, la foule des promeneurs et des passants contemplait, du haut des parapets du pont de Neuilly, un très-émouvant, et, en même temps, un très singulier spectacle: deux dames se promenaient sur la Seine dans un bateau léger condoit à la rame par des canotiers, lorsque l'one d'elles, perdant tout-à-coup l'équilibre, tomba dans la rivière. Elle s'enfonça d'abord, mais presque aussitôt sa crinoline, formant ballon, la soutiot à la surface de l'eau. On est dit alors un immense abat jour de lampe surmonté d'une tête de femme, coiffé d'un chapeau à larges bords. Il fut facile de saisir cette dame par ses vêtements, mais il l'était moins de la faire monter dans la frêle embarcation que l'on craignait de faire chavirer. On s'approcha donc de la berge, aussi près que possible, en remorquant la naufragée; mais pour atteindre le sommet de la rive, il fallut passer dans une vase profunde déposée par les eaux basses, et quand la dame, qui était en robe de couleur claire, eut traversé ce passage difficile pour gagner, dans le voisignage, quelque toit hospitalier, elle était dans un état déplorable.

— Parmi les envois faits en France par le viceamiral Rigault de Genovilly, à la suite de l'expéditiou anglo française en Chine, se trouve une cloche
prise à Cauton dans un temple bouddhique, et dont
il a fait don aux directeurs des Missions étrangères
à Paris. Cette cloche, qui n'a point de battant et
qu'on fait résonner en la frappant avec un maillet,
a 1 mètre 27 centimètres de hauteur et 3 mètres 12
centimètres de circonférence au rebord inférieur.
L'anneau massif destiné à la suspendre, et qui u'a
pas moins de 34 centimètres de haut, est formé de
quatre branches, dont deux, en s'appliquant sur la
cloche, présentent la tête d'un moustre fabuleux.

La cloche, reconverte d'une couche épaisse de laque rouge porte une inscription de vingt et une lignes verticales de caractères chinois en relie f.

On écrit d'Amboise, au Journat d'Indre-et-Loire, le 3 octobre :

« Un assassinat a eu lieu entre huit et neuf heures du soir. M. Monik revenait d'une campagne qu'il possédait près de La Croix, conduisant une voiture chargée de paille et attelée d'un cheval. Un second cheval était attaché derrière la voiture. On découvrit la voiture avec le cadavre de la victime vers la Pagode d'Amboise, c'est à-dire ayant dépassé de plus de 300 mètres l'avenue qui devait conduire M. Monik chez lui.

» Il est donc probable que ce n'est pas là que le crime a été commis, mais que les assassins ont amené le corps jusque-là dans la charette, et l'ont déposé sur la route; après quoi ils ont conpé les traits et les guides du cheval attelé, ainsi que le licou du second cheval. Le lendemain matin, ces deux ani-

La frégate désarma à Toulon, Michel obtint un congé pour aller revoir sa mère. Pendant son voyage il fut arrêté par une inondation de la Durance; le brave matelot n'écouta que son cœur, et le canot dont il s'empara rendit les plus grands services.

Comme d'après son principe il refusait de se faire connaître, on le prit pour un vagabond, les gendarmes l'arrétèrent. Il avait perdu dans l'eau l'étui de ferblanc qui contenait ses papiers, et pour comble de malheur on le fouilla. Sa ceinture contenait deux on trois cents francs en argent, plus une bourse d'or étranger; le tout fut déposé chez le juge de paix, Michel fut mis en prison.

Alors seulement il consentit à dire la vérité; son récit parut fabuleux, et quinze jours s'écoulèrent avant qu'on eût écrit à Toulon et reçu une réponse qui confirmait toutes les dépositions du second mattre.

Le maire et le juge de paix, le brigadier de gendarmerie lui-même se confondirent en excuses; ils lui promirent de faire un rapport circonstancié de sa belle conduite durant l'inondation. Michel Martaillo les envoya à tous les diables de terre et de mer, et poursuivit sa route.

Enfin, il arriva à La Rochelle; sa mère était fort inquiète de son retard, on laisse à penser quelle tirade il fit contre sa chienne d'habitude.

La veuve Martaillo habitait alors un petit logement fort

propre et passablement meuble; un air de bien-être tout nouveau était répandu dans son domicile; quand elle eut embrassé son fils et qu'ils eurent mélé les douces larmes du retour, quand le marin ent fini de raconter son voyage par terre :

— Ah ça! mère, dit-il, d'où vient cette richesse? ce n'est pas assurément sur ma pauvre délègue que vous avez pu économiser de quoi acheter tout ça. J'ai beau être second maître, une pièce de dix francs de plus chaque mois n'est pas assez sussisant pour se gréer de mème.

- C'est pourtant par toi que cela m'est arrivé, dit la vieille femme en souriant.

- Expliquez-vous, mère, je n'y comprends rien.

— Après ton départ à bord de la Bellone, M. Dumaine que tu as tiré de l'eau est venu me voir; il a voulu que la mère de Michel Martaillo ne fût plus sans feu dans un grenier au fort de l'hiver : c'est lui qui m'a installée comme tu vois.

Le digne second maître ne répondit rien; il venait de songer à la reconnaissance du seigneur portugais, et à la mort de Calimard. Comme sa mère le regardait, elle vit qu'il était triste, et, plus il essayait de maîtriser sa douleur, moins il y parvenait; la voix lui manquait, car sa mère l'interrogeait mais il ne pouvait parler.

A la fin, il prononça le nom de son matelot, il raconta brièvement l'histoire de l'incendie que la bonne femme connaissait déjà; elle frémit au récit des dangers inovis que le pauvre Michel avait courus en tâchant de retirer du feu l'infortuné gabier.

— Pour lors, donc, ajouta Michel, il n'est pas malheureux que M. Dumaine ait soin de vous; une fois par hasard ça peut servir de sauver quelqu'un; pas de règle saus exception, comme dit le fourrier. Oui, mère, il est bon que vous soyez à l'aise à cette heure, car ma délègue sera pour une autre, ma délègue et encore ceci que le commandant m'a forcé de prendre; il montrait la bourse donnée par le marquis das Golpelhas; — allons chez la femme à Calimard.

Le jeune gabier laissait une veuve et deux enfants, réduits à la dernière misère par le fait de sa mort et de la suspension d'envoi de sa demi-paie.

Quand Michel et sa mère entrèrent dans le triste réduit de Madeleine Calimard, l'infortunée les reconnut et fondit en larmes. Elle berçait son plus jeune enfant, l'autre était pendu à son bras, et voyant que sa mère pleurait, il pleurait aussi. Longtemps la douleur commune empécha le second maître de dire un seul mot; mais à la fin, rompant brusquement le silence:

— Madeleine, dit-il, je n'aime pas le mariage, moi, ni les femmes non plus, hormis ma bonne femme de mère. Pourtant il m'est venu une idée: les enfants de mon matelot n'ont plus de père, si vous me voulez, je suis paré, le reste vous regarde!

maux furent retrouvés dans la forêt. Près du cadavre on a ramassé un très pelit étui de femme, pro-pre à mettre des aignilles. Cet étui était vide.

» Les auteurs de ce crime ont eu recours à la

strangulation, ainsi que l'examen du con, de la tra-chée artère et des poumons l'a démonfré. Le cerveau était intact, mais les poumons étaient très-injectés. Les avant-bras portaient des traces de meurtrissures, surtout l'avant-bras droit. Il y avait eu sur le cubitus une pression si forte, que la peau en était parcheminée et laissait voir les tendons sous, jacents. La région abdominale présentait la trace d'un violent coup de pied 105 van 2010 par apparent que

» M. Monik était très vigoureux, dans la force de l'âge, plein de courage et d'énergie. Un seul homme n'eût jamais suffi pour le terrasser; et ce qui démontre jusqu'à l'évidence qu'il y avait plus d'un assassin, c'est qu'une partie des rênes avait été coupée nette avec un instrument fort tranchant, tandis que l'autre partie avait été comme sciée avec un mauvais couleau.

» On se perd en conjectures sur ce crime, dont le mobile paraît avoir été une horrible véngeance. »

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE. Session de 1858.

Présidence de M. Louvel. (Suite et fin.) 35 auron love at le

ntrelações, qui non se XU30Vot

Fonds d'abonnement de la préfecture et des sousprésectures. - A l'occasion des comptes d'emploi présentés par M. le prefet, des fonds d'abonnement de la préfecture et des sous-préfectures, le Conseil, d'accord avec M. le préfet et avec les conseils d'arrondissement, émet de nouveau le vœu que le département de Maine et Loire obtienne une augmentation en rapport axec la position qu'il doit occuper à juste titre. La part attribuée au département dans répartition d'un premier crédit au budget de Etat de 1858, pour augmenter ces fonds d'abonnement, témoigne, quelque faible qu'elle soit, de la sollicitude du gouvernement pour les employés de l'administration départementale et pour y rattacher les hommes capables et dévoués.

Dépôt d'étalons. - Le Conseil insiste et joint ses instances à celles des conseils d'arrondissement et de M. le préfet, pour que le département de Maine-et-Loire obtienne, dans la distribution du nouveau crédit compris au budget général de 1859, une part

proportionnée à ses titres reconnus.

Le Conseil général, vivement préoccapé de l'in-suffisance des stations d'étalons dans le département de Maine-et-Loire et de la nécessité pressante d'y établir des stations nouvelles, nécessité signalée unanimement et avec persistance par les cahiers des conseils d'arrondissement d'Angers, de Saumer, de Segré, de Cholet et de Baugé; convainen que l'insuffisance du nombre des étalons paralyse dans son essor une des branches les plus importantes des produits agricoles du département, émet le vœu que le nombre des étalons soit augmenté au dépôt d'Angers et que le gouvernement prenue en sérieuse considération les besoins du département.

Chemin de fer d'Angers à Niort. — Le Conseil

émet également le vœu que le chemin de fer d'Angers à Niort, passant par Cholet, soit le plus tôt pos-sible executé avec la plus grande activité, autrement l'inexécution par les compagnies roncessionnaires de ce chemin et du chemin d'Angers au Mans, frapperait le département d'une double interdiction, au préjudice de ses intérêts les plus importants.

Chemin de fer de grande jonction. — La compa-guie des chemins de fer de grande jonction déclare être prête à exécuter immédiatement les chemins de fer indiqués d'Angers aux Sables et de Nantes à Bordeaux, Lyon et Marseille, et le directeur de cette compagnie sollicite l'appui du Conseil ponr que ces divers chemins lui soient concédés sans re-

Le Conseil émet purement et simplement le vœu que le chemin de fer d'Angers aux Sables soit exécuté le plus tôt possible.

Tarifs différentiels. - Le Conseil, prenant en considération les nombreux abus résultant des tarifs des chemins de fer et le préjudice que cette industrie porte à la navigation, émet le vœn, conformément aux propositions de sa troisième commission, que l'attention du gouvernement soit appelée sur la révision des tarifs des chemins de fer, en même temps que sur l'amélioration fluviale. La Loire. — Le Conseil général, toujours vive-

ment préoccapé des intérêts si importants qui so rattachent au service de la Loire, demande avec instance que l'allocation annuellé pour les travaux d'entretien et d'amélioration de la navigation de la Loire dans le département soit augmentée;

Que les études destinées à mettre les campagnes à l'abri des inondations soient poussées avec la plus grande activité;

Que les travaux de défense de la ville de Saumor contre les inondations et sollicités par les conseils d'arrondissement soient menes à fin sans retard; ne

Que les travaux approuvés pour faire cesser l'insalubrifé de la boire de la Croix-Verte et de Saint-Lambert soient immédiatement mis à exécution;

Qu'une somme de 70,000 fr. soit accordée pour les travaux neufs à exécuter sur la Loire en 1859. et que, conformément au vœu manifesté par l'un des membres du Conseil, des encouragements soient donnés pour un système général d'enrochement des rives et des îles de la Loire, par les propriétaires, comme le moyen le plus sûr pour prèvenir l'encombrement du lit du fleuve et les inondations qui en sont la conséquence, mais sans qu'en aucun cas ces travaux puissent être obligatoires pour les propriétaires.

Ecole vétérinaire. - Le couseil d'arrandissement de Cholet renouvelle sa demande pour l'établisse. ment à Beaupreau d'une école vétérinaire, dont le besoin se fait vivement sentir dans tout l'ouest de la

Le Conseil général appuie ce vœu, que motive la situation spéciale de cet arrondissement, à raison de l'énorme quantité de bœufs qu'il fournit tous les ans à l'alimentation de la capitale.

Le conseil d'arrondissement de Saumur demande la création, dans cette ville, d'un nouveau poste de facteur-leveur de boîtes, ceux aujourd'hui existants ne pouvant plus suffire aux besoins des services, cè qui entraîne des retards préjudiciables. Il demande

aussi que la poste aux lettres, placée aujourd'hui à l'une des extrémités de la ville, soit transférée dans un quartier plus central.

Ces vœux du conseil d'arrondissement de Saumur sont appoyés par le Conseil général.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIERES NOUVELLES.

On écrit du camp de Châlons, le 5 octobre, au

« L'Empereur a reçu aujourd'hui la visite de S. A. I. le prince Napoléon. — Le Prince, après être resté quelques heures avec Sa Majesté, est reparti pour Paris à 5 heures. Son Altesse Impériale était accompagnée du colonel de Franconière, son premier aide de camp.

» Le général Codrington, ancien commandant en chef de l'armée anglaise, et le colonel Blanc, sont arrivés au camp ce matin. — L'Empereur les a invités à passer quelques jours au quartier impérial.

» La santé de l'Empereur est parfaite. » — Havas.

## ROUTE DÉPARTEMENTALE, Nº 14, DE SAUMUR A LA VARENNE.

Traverse de la commune de Trèves-Gunault.

Le Sous-Préset de l'arrondissement de Saumur,

chevalier de la Légion d'Honneur, En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquérir, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction de la route départementale nº 14, sur le territoire de la commune de Trèves-Conault,

1º Des sienr Charles-Joseph Besnard, marinier, et dame Pauline Besnard, son épouse, demeurant ensemble à Trèves-Cunault;

2º Des sieur Jean Besnard, marinier, et dame Louise Normand, son épouse, demeurant à Trèves-Conault;

3º Des sieur Joseph Besnard, marinier, et dame Marie Lucas, son épouse, demeurant à Trèves-Cu-

4º Des sieur René Guillon, marinier, et dame Marie Besnard, son épouse, demenrant à Trèves-Conault:

5º Des sieur Jean Loiron, marinier, et dame Rose Besnard, son épouse, demeurant à Trèves-

6º Du sieur Clément Besnard, garçon majeur, marinier, demeurant à Trèves-Consult; une portion de maison et jardin, situés audit bourg, section , nos 69 et 70 da plan cadastral, contenant ensem-

ble cinq ares trois centiares, estimés 3,876 fr. 50 c. 7º De dame Louise Manpoint, venve du sieur André Dialland, aubergiste, demeurant à Trèves Gunault; une portion de maison, située andit bourg, section, nº 73 du plan cadastral, contenant un are quarante centiares, estimés. 2,000 fr.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. - Loi du 3 mai 1841, art. 21.

En l'hôtel de la Sous-Préfecture à Saumur, le 6 octobre 1858. Le Sous-Préfet,

VI. O'NEILL DE TYRONE.

Département de Maine-et-Loire.

(489)

MAISON CENTRALE DE FONTEVBAULT.

## ADJUDICATION.

Le samedi 23 octobre 1858, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur. dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumar, à l'adjudication des fournitores ci-après, nécessaires au service de la maison centrale de Foutevrault; savoir : 1º 1,000 kilogrammes d'huile de colza épurée; 2º 3,000 kilogrammes de saindons ou graisse de porcs; 3º 300 stères de bois de chauf-

On pourra prendre counsissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3° division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la maison centrale de Fontevrault.

Il fit quelques tours dans la chambre avant de pour-

- Après ça, dit-il, voici ce qui est à vous, c'est de l'or, il y a de quoi aller bien du temps avec .... Ne me demandez jamais d'où ça vient! ajouta le rude marin d'une voix étouffée.

Alors, il reprit sa promenade en attendant une ré-

Madeleine était une belle brune de vingt-cinq à vingtsix ans. Elle n'avait plus ni père ni mère; Calimard l'avait épousée quatre ans auparavant; elle ne savait rien dans le monde d'aussi beau que son malheureux mari. De sa vie elle n'avait songé à un autre : et puis Michel était si laid en apparence, si peu galant. Elle le regardait avec une sorte d'effroi, elle regarda ensuite ses deux pauvres enfants, elle leva de nouveau ses yeux sur Michel, et, les baissant encore sur ses enfants qu'elle embrassa pour se donner de la force, elle fut au moment d'accepter la main du second mattre. Mais celui-ci, quoiqu'il cut l'air absorbé dans ses réflexions, avait tout vu. tout compris.

- Bien! Madeleine, bien! assez causé! ma vieille carcasse ne vous va pas; tant mieux! ce que j'en faisais, c'était par rapport à mon maielot...

- Mais, monsieur Michel, interrompit la mère désolée, je n'ai rien dit encore, et mes deux enfants.

- Soyez calme, Madeleine, vos enfants ne manque-

ront de rien tant que Michel Martaille aura deux bras à son service. Je ne tenais pas du tout à être votre mari, moi! je veux à cette heure que vous soyez ma sœur, et que ma mère soit votre mère et que vous soyez sa fille. Ma bonne femme se fait vieille, voyez-vous, eh bien! vous l'aiderez, vous la soignérez, et elle bercera les petits; et moi je vous euverrai ma delègue, et, quand les fils de Calimard seront en âge d'être mousses, je leur apprendrai le métier. Un matelot, un vrai matelot comme Calimard, c'est un frère; vous donc, Madeleine, vous êtes ma sœur. N'est-ce pas, mère, qu'elle est votre

Les deux femmes étaient dans les bras l'une de l'autre. Michel les comptempla longtemps en pensant à Calimard; il prit enseine sur ses genoux Joseph; l'aine des deux petits garçons, et le care-sa paternellement.

Dès le même jour, comme il avait été dit il fut fait. Et après trois jours de sejour à La Rochelle, le second mattre repartit pour Toulon.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 3 OCTOBRE.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. - Ferme a 74 00 4 1/2 p. 0/0 sans changement. - Ferme a 96 50 BOURSE DU 6 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 30 cent. - Fermé à 73 70. 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 50.

P. GODET, propriétaire - gérant.

Etude de M. MAUBERT, buissier, tind armoins shower has a second to see the second transfered transfered the second transfered tran

## V DIN W D MOBILIÈRE.

Le dimanche 10 octobre 1858, a midi précis, et jours suivants, s'il y a lieu, dans la maison de campagne CARPENTIER, située au bourg de Ba-gneux, sur le bord du Thouet, il sera, par le ministère de M. Maubert, huissier à Saumur, procédé à la vente aux encheres publiques d'objets mobiliers consistant en:

Grand nombre de barriques vides, coves de différentes grandeurs, une grande quantité de portoires, baquets et seaux de vendanges, câbles et ustensiles de pressoir; vaisselle, batte-rie de cuisine, garnitures de cheminées, linges, membles memblants, lits com-plets, tableaux, caisses à fleurs, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE REUILLIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Revillier, marchand à Louerre, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances aura tieu le 15 octobre prochain, a midi, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal, (485)E. CORNILLEAU.

## A VIENIDIRIE

A L'AMIABLE,

Au château de Breze, Le dimanche 31 octobre 1858, à deux heures après midi,

## BEAUX CHENES

ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé, Et les

COUPES DE BOIS-TAILLIS Ci-après désignés :

1º La coupe du bois des Rouères, située commune d'Épieds, contenant 9 hectares 88 ares 25 centiares.

2º La coupe de la taille des Pommiers, située commune de Brézé, contenant 10 hectares 99 ares 58 cen-

3º La coupe de la Haute-Gallienne, située commune de Brézé, contenant environ 11 hectares.

4º La petite coupe du bois semis de la Bouchardière, située commune de Brézé, contenant 1 hectare 4 ares 18 centiares.

5° La coupe de la Bouchardière, située commune de Saint-Cyr, contenant 15 hectares 96 ares.

6° Cent huit pieds de chênes, numerotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois de la Roche, commune de Saint-Cyr.

7° Trois cents pieds de chênes, numerotés et marqués au chiffre D. B.,

situés dans la coupe de la Fosse-de-Bournée, commune de Brézé.

8º Cent cinquante pieds de chênes, numérolés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois Jamin, commune de Brézé.

9º Quarante-six pieds de peopliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., sitaés au bois des Rouères, commune

d'Epieds. 10° Vingt-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B. situés dans la pièce des marais d'Asnières, commune Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et. pour traiter le jour de la vente, à M. Volland, régisseur.

#### VIEN DER IE

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 17 octobre 1858, à midi,

En l'étude de Me Touchalraume, chemin d'anistone sont and

#### UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue des Potiers, no 11, de construction récente, consistant en caves, rez-de chaussée, premier étage, greniers, cour et jardin.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser audit notaire. (487)

## Gros Fûts frais vides de 3,6

A VENDRE,

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

### A LOUER PRÉSENTEMENT UNE PETITE

## MAISON BOURGEOISE

Fraichement restaurée

Située rue du Petit Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

### A CÉDER DE SUITE, Fonds de Serrurerie,

TRES-BIEN ACHALANDÉ, Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

On demande UN APPRENTI QUIN-CATLLER

S'daresser au bureau du Journal.

## Longitude to Annual Control of the C

Mmº GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

Le meilleur remède MAUX D'YEUX, est la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. - Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAIL-LIF; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

## PILULES DE VALLET,

Approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 8 mai 1838, et préparées par l'auteur lui-même.

La vogue dont elles jonissent depuis 20 aus pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, a excité l'envie des contrefacteurs, qui sont allés jusqu'à usurper le nom de l'inventeur. Cette fraude a été condamnée par divers jugements et arrêts.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de ces Pilules, il faut s'assurer que le flacon porte bien la signature Vallet. Dépôt rue Gaumartin, 45, à Paris. A Saumor, chez M. DAMICOURT.

## COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche. etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flucon 50 cent.

Dépôt à Saumor, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

# 

Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix

POUDRE DE A. MISMAQUE, de police et autres grands établissements du bréveté s. g. d. g., fournisseur de la préfecture gouvernement, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., etc. La Poudre-Mismaque détroit de suite et sans danger Punaises, Puces, Fourmis, Vers des meubles, et tous insectes; à Paris. 11, rue Mazagrau; et à Saumur, M. Peralo-Coutard, négociant, rue du Puits Neuf, et dans toutes les villes du déparlement. (476)



AVIS. - L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux

qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la si-gnature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

#### POUDRE PURGATIVE DE ROGE Pour preparer soi-même la Limonade purgative au

citrate de magnesie. Approbation de l'Académie impériale

de Médecine. Médaille à l'Exposition nationale de 1849. Médaille à l'Exposition universelle

de 1855. Cette limonade est un purgatif

doux, sûr et agréable, adopté par la plopart des médecins et dont l'usage est populaire.

## PILULES DE VALLET

Approbation de l'Académie impériule de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles on lymphatiques.

## Perles d'Ether du D' Clertan

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Elles sont très efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation ner-

## Huile de Foie de Morue de Berthé

Approbation de l'Académie impériale de Medecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

L'Académie a constaté la bonté des procédés particuliers au moyen desquels M. Berthé obtient une huile brune d'une pureté irréprochable; d'après M. le professeur Trousseau, l'huile brune est la seule efficace dans le traitement des affections rachitiques, tuberculeuses et scrofuleuses.

#### Pastilles et Poudre du D' Belloc Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces préparations de charbon végétal médicinal guérissent les maladies perveuses de l'estomac et des intestins, les migraines et les pesanteurs d'estomac provenant de mauv aises digestions, font renaître l'appétit, et rétablissent la liberté du ventre en détruisant la constipation.

## SEMOULE MOURIES

AU PROTÉINO PHOSPHATE-CALCIQUE. Approbation de l'Academie impériale de Médecine.

Médaille de l'Institut de France. Médaille à l'Exposition universelle de 1855. Ce nouvel aliment facilite la denti-

tion et prévient certaines maladies qui atteignent les enfants pendant leur croissance, particulièrement les dif-

Il convient aussi aux femmes enceintes, aux nourrices et aux convalescents.

Dépôts dans les pharmacies de MM. Ménière, à Angers; Moussu, à Beaufort, Guy, a Chalonnes-sur-Loire; Hossard, a Chateauneuf-sur-Sarthe; Bontemps; à Cholet; Peltier, à Doné-la-Fontaine; Damicourt, à Saumur; Maussion, à Saint Florent-le-Vieil.

Par M. Félix GERMAIN,

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, roe Richelien, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. - Prix : 60 centimes.

Saumor, imprimerie de P.-M.-E. GODET.